

Rejoignez la Ville de JUVIGNAC

(34 990 - 10 981 habitants – 222 collaborateurs

Commune membre de Montpellier Méditerranée Métropole - MMM)

Au sein de la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse, en devenant REFERENT PERISCOLAIRE d'une école élémentaire

La ville de JUVIGNAC place l'enfant au cœur de ses priorités.

Elle compte quatre groupes scolaires, lieux d'apprentissage mais aussi lieux de vie pour les enfants de 3 à 11 ans.

Elle accueille ainsi plus de 1225 élèves et les accompagne durant leur temps libre.

L'action de la municipalité se traduit par l'organisation et l'animation des temps périscolaires et extrascolaires, selon les objectifs éducatifs suivants :

- Organiser au mieux le continuum de la journée de l'enfant, en assurant sa sécurité affective, en adoptant les postures adéquates et en harmonisant les pratiques des uns et des autres.
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap, en favorisant leur accès aux loisirs, en améliorant leur accompagnement et en sensibilisant autrui.
- Permettre l'apprentissage de la citoyenneté par la socialisation, l'expression et le respect d'autrui
- Développer le parcours artistique et culturel des petits et jeunes Juvignacois à travers la Convention Généralisée d'Education Artistique et Culturelle
- Favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, pour mieux comprendre notre environnement et mieux le protéger

En ce qui concerne le service périscolaire, il regroupe 82 agents, dont 7 référents périscolaires, 4 agents d'accueil, 18 ATSEM et 53 animateurs.

Il s'appuie sur un référent par école maternelle et par école élémentaire.

VOS MISSIONS

Placé sous l'autorité de la Responsable de la Coordination des Temps Périscolaires, vous êtes chargé :

- ⇒ D'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, conformément aux objectifs éducatifs.
- ⇒ D'assurer la direction de l'accueil de loisirs périscolaire, dans le respect de la réglementation définie par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS)
- ⇒ De garantir la sécurité des enfants sur chacun des temps périscolaires
- ⇒ De manager une équipe d'animateurs et un agent d'accueil

Votre recrutement fait suite à la mobilité interne du référent périscolaire actuellement en place, vous serez sur une école élémentaire, accueillant environ 270 enfants, âgés de 6 à 11 ans.

Vous serez le responsable hiérarchique direct de 11 animateurs et d'un agent d'accueil.

ACTIVITES PRINCIPALES

- ✓ Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants placés sous votre responsabilité
- ✓ Coordonner l'action pédagogique
- ✓ Veiller au bon déroulement de la vie scolaire
- ✓ Assurer la gestion de votre équipe
- ✓ Exécuter les tâches administratives inhérentes à l'organisation
- ✓ Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité

ACTIVITES SECONDAIRES

- ✓ Assurer l'animation ou la direction adjointe de l'accueil de loisirs municipal, sous la responsabilité du directeur de centre de loisirs
- ✓ Assurer l'animation ou la direction adjointe de l'accueil de loisirs Actions Jeunes, sous l'autorité de la responsable de la Jeunesse et des temps extrascolaires
- ✓ Possibilité d'animer les boums d'automne et/ou de printemps
- ✓ Mener des missions spécifiques (éducation routière...)
- ✓ Participer à l'encadrement des événements ponctuels organisés par la ville
- ✓ Tutorat de stagiaire

VOTRE PROFIL ET VOS COMPETENCES

Vous êtes impérativement titulaire du diplôme requis pour exercer la fonction de directeur d'un Accueil de Loisirs pour Mineurs (ACM) de plus de 80 mineurs et durant plus de 80 jours (BPJEPS LTP ou équivalence)

Vous disposez de compétences avérées et d'une expérience significative dans le domaine de l'animation.

VOS APTITUDES PROFESSIONNELLES

- ✓ **LES SAVOIRS THEORIQUES**
 - Avoir une connaissance de l'enfant
 - Avoir une connaissance de la réglementation des ACM en vigueur
 - Avoir une connaissance des outils et des techniques de l'animation
 - Avoir une connaissance des rudiments de l'environnement territorial notamment droits et obligations des fonctionnaires et des agents travaillant dans des collectivités territoriales

✓ **LES SAVOIR-FAIRE**

- Savoir élaborer une démarche pédagogique structurée
- Savoir animer une dynamique de groupe
- Savoir rendre compte à l'oral ou par écrit de faits ou de son activité
- Savoir tisser et entretenir une relation de proximité avec la communauté éducative
- Savoir engager et entretenir de bonnes relations avec les usagers
- Savoir gérer les conflits
- Savoir utiliser les outils informatiques Word et Excel ainsi que le logiciel ABELIUM

✓ **LES SAVOIR-ÊTRE**

- Savoir être positif et force de propositions
- Savoir être organisé et méthodique
- Savoir être à l'écoute
- Savoir être respectueux et discret
- Savoir être loyal vis-à-vis de la collectivité

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE ENVIRONNEMENT

- ⇒ Contrat à durée déterminée, du 25 août 2021 au 31 août 2022
- ⇒ 35 heures hebdomadaires
 - Réparties sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,
 - Exceptionnellement les mercredis en période scolaire
 - Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires
- ⇒ Rémunération sur la base de l'échelon 6 du grade d'animateur territorial
- ⇒ 25 jours de congés annuels
- ⇒ Adhésion au CNAS

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV) avant le 31 août 2021 :

Soit à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Parvis des droits de l'Homme, 34 990 JUVIGNAC

Soit par mail à l'attention de Nora LE PEUCH, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, à l'adresse suivante : nora.lepeuch@juvignac.fr